

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	16
Procurations :	2
Votants :	18
Date de convocation :	04/09/2024

Séance du mardi 10 septembre 2024 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Brigitte LALANNE BAJON, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Alexandre DENEITS, Géraldine DUTREY, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Radouane KHABBAL, Jean-Marc REGNAUT, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATIONS : Pierre MASURE donne procuration à Jean-Michel BLAY, Claudine CARAYOL à Marie-Christine VERDIER.

ABSENTE : Martine DAREUX.

SECRETAIRE : Karine BESSÉ.

Délibération n° 2024_051

4.1 Personnel communal

Objet : Modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} octobre 2024 :

M. le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité d'ajuster le temps de travail de certains postes afin de répondre aux besoins de la collectivité :

Avec l'accord des agents concernés, il propose :

- de diminuer le temps de travail de l'adjoint administratif de 35 H à 32 H hebdomadaires ;
- d'augmenter le temps de travail de l'agent de service de l'école élémentaire de 17.36/35^e à 26.28/35^e ;
- d'augmenter le temps de travail de l'agent de service de l'école maternelle de 15.20/35^e à 16.77/35^e ;
- d'augmenter le temps de travail du poste d'ATSEM de 28.33/35^e à 30.10/35^e.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;
- **Vu** la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 sur la modernisation de la fonction publique territoriale ;
- **Vu** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
- **Vu** le précédent tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 19 juin 2024 ;
 - **Accepte** les modifications horaires des 4 postes cités ci-dessus ;
 - **Décide** de fixer le tableau des effectifs du personnel comme suit (cf. tableau joint en annexe), à compter du 1^{er} octobre 2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

PAVIE, le 12 septembre 2024

Le Maire,

Jean-Michel BLAY



TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE LA MAIRIE DE PAVIE à compter du 01/10/2024

EMPLOIS	Effectif	Durée hebdo.	FONCTIONS	Cadre d'emplois des fonctionnaires pouvant occuper les emplois
Secrétaire général	1	35 H	- organisation et direction des services - élaboration et suivi des budgets et dossiers - missions d'études	attachés territoriaux / rédacteurs territoriaux
Rédacteur	1	35 H	- tâches de gestion administrative et financière - comptabilité - paie	rédacteurs territoriaux
Rédacteur	1	35 H	- tâches administratives d'exécution - correspondance - urbanisme - accueil ...	rédacteurs territoriaux / adjoints administratifs territoriaux
Rédacteur	1	35 H	- affaires générales de secrétariat - ressources humaines - comptabilité...	rédacteurs territoriaux / adjoints administratifs
Adjoint administratif	1	32 H	- tâches administratives d'exécution - état-civil - élections - accueil ...	adjoints administratifs territoriaux
Médiathécaire	1	25,50 H	- organiser et assurer le prêt et l'accueil des publics ; - coordonner et animer une équipe de bénévoles...	assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques / adjoint territorial du patrimoine
Responsable de l'école de musique	1	5 H	- mission d'enseignement artistique	assistant d'enseignement artistique
Responsable des services techniques	2	35 H	- contrôle de l'exécution des travaux de la voirie et des bâtiments communaux ; - encadrement du service technique.	Techniciens territoriaux / agents de maîtrise territoriaux / adjoints techniques territoriaux
Agent de maîtrise	1	35 H	- organisation du service espaces verts ; - tâches techniques d'exécution sur les espaces naturels - espaces verts	agents de maîtrise territoriaux
Adjoint technique	1	35 H	- entretien sur les bâtiments (électricité...)	adjoints techniques territoriaux
Adjoint technique	5	35 H	- entretien de la voirie, des bâtiments communaux et des espaces verts	adjoints techniques territoriaux
Cuisiniers	2	35 H	- préparation des repas des écoles, service à la cantine...	adjoints techniques territoriaux
Agent de service	1	35 H	- nettoyage des classes à l'école primaire ; - préparation réfectoire et surveillance cantine et garderie école primaire	adjoints techniques territoriaux
Agent de service	1	18.80 H	- ménage salles communales - surveillance cantine et garderie école primaire	adjoints techniques territoriaux
Agent de service	1	28 H	- entretien des locaux de la Maison de la Culture et de la Mairie ; - service et surveillance à la cantine	adjoints techniques territoriaux
Agent de service	1	31.50 H	- entretien des bâtiments communaux et sanitaires publics	adjoints techniques territoriaux
Agent de service	1	26.28 H	- Surveillance et aide cantine, garderie... - Entretien des bâtiments communaux	adjoints techniques territoriaux
Agent de service	1	16.77 H	- Entretien des locaux et du matériel de l'école maternelle	adjoints techniques territoriaux
A.T.S.E.M.	1	24.50 H	- assiste la maîtresse à l'école maternelle	agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles
A.T.S.E.M.	3	35 H	- assiste la maîtresse à l'école maternelle	agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles / Agents de maîtrise
A.T.S.E.M.	1	30.10 H	- assiste la maîtresse à l'école maternelle	adjoints d'animation / agent territorial spécialisé des écoles maternelles

Pavie, le 12 septembre 2024
Le Maire,

Jean-Michel BLAISE (GERS)

